

## **RASSEMBLEMENT EN SOLIDARITÉ AUX INCULPÉ·ES DU 8 DÉCEMBRE**

11H - PARVIS DU TRIBUNAL DE PARIS (PORTE DE CLICHY) - 27 OCTOBRE

Il faut déjà y entrer, dans ce gratte ciel de 160 mètres de haut, 120 000m<sup>2</sup> de surface, droit et transparent comme... la Justice ? Ce qui est sûr, c'est que ce grand building penche indéniablement... à droite!

Il faut passer un premier contrôle des sacs, puis un second avec rayons X et portiques détecteurs de métaux, surveillé par des dizaines de caméras et des policiers armés de fusils d'assaut. Tu es de nouveau fouillé devant la salle, elle même surveillée par des flics, payés à attendre toute la journée et à mater les meufs qui sortent.

Il faut supporter la condescendance et le mépris de ces gens qui se croient au dessus de tout, et surtout de nous. A commencer par Madame la Présidente, ou devrait on dire Son Altesse, qui, à une personne lui demandant de parler plus fort car elle n'entendait pas, répond : « *je ne vous permet pas de m'apostropher de la sorte, passez par un avocat si vous avez quelque chose à me dire* ». Et qui prend un plaisir non dissimulé à nous laisser debout devant elle jusqu'au silence complet avant de nous autoriser à s'asseoir... bienvenue au collège, ou à l'armée.

Violence de cette justice complice dès le départ, qui refuse d'emblée, sans aucune justification, toutes les demandes de la Défense pour accéder à des informations retenues par la DGSI. Une demande pourtant basique: auditionner 1207SI et 856SI, deux gradés de la DGSI auteurs de plus de 150 procès verbaux suspects. Sous la plume de certains agents à l'imagination fertile, une « *chouette team* » devient une « *shot team* » ; et quelques coups de marteaux et de spatule deviennent une séance de tirs de deux heures. Lorsqu'une vidéo, issue d'un dispositif d'espionnage aurait pu lever le doute sur ce point, elle est « involontairement » détruite par la DGSI. Du jamais vu selon une avocate.

Tout comme le doute aurait pu être levé concernant les déclarations en GAV par l'obtention des vidéos. Mais, malgré les témoignages de menaces, malgré les « coupures techniques » durant lesquelles les flics te manipulent, et malgré la contestation quasi unanime des propos tenus lors de ces GAV, là encore ce sera refusé par le Tribunal.

Dans d'autres procès, comme celui des Barjols par exemple, le Tribunal l'avait autorisé.

« *Qu'est-ce que c'est que ce mépris ?, a fini par s'emporter une avocate. Ces gens sont au dessus de quel code ? On nous dit : "Les policiers font bien leur travail, il n'y a aucun doute à avoir". Mais qu'est-ce que c'est que cette tautologie ? On est là pour douter et votre tribunal aussi.* »

Mais non ! Ces gens semblent au dessus des lois et n'auront pas à répondre de leur actes. Ils pourront continuer d'écrire peinarde des faux PV et des notes blanches qui envoient des gens au trou. Et le Tribunal leur donne carte blanche.

Violence des questions, posées à chaque inculpé·e dans des « entretiens de personnalité » emprunts de préjugés de classe : quelles sont vos ressources, avez vous des personnes à

charge, avez vous des addictions... dont le but est clairement exprimé : « *nous en tiendrons compte lors de notre décision* ». C'est donc le statut social qui dicte la peine.

Derrière son sourire mielleux et sa fausse politesse (« *c'est juste pour mieux vous connaître* »), la juge se permet des leçons de morale sur des choix de vie (squat, nomadisme, travail au black...) et de donner des conseils allant du psychologique à de l'orientation professionnelle. Une infantilisation permanente.

Les questions reviennent toujours autour des thèmes de l'angoisse (par rapport à l'avenir, au confinement, au fascisme...), sur les séjours en ZAD, la violence, le ressentiment envers la police ou les institutions. Le sous-titre est clair et nauséabond : vous avez des traumatismes et de la haine anti-flics, ce qui vous rend fragile et dangereux. Ou comment les horreurs commises par les forces de l'ordre sont retournées pour tenter de criminaliser les compagnon·es du 8 décembre.

Violence d'être comparés à l'État islamique, au djihadisme et à l'extrême-droite, sous prétexte de l'accusation fourre-tout de terrorisme ! Une assimilation entretenue par Darmanin et s'illustrant dans les lapsus du Procureur confondant un inculpé avec Mohamed MERAH.

Violence de devoir exhiber tes tripes, tes problèmes, ton intimité, d'être obligé d'étaler ta vie pour te justifier devant des gens qui t'ont enfermé et meurtri. Violence de devoir, en plus, utiliser leur langage, leurs codes, être poli, cohérent, ne pas avoir de trou de mémoire, quand chaque parole inexplicquée est frappée de soupçon... Ce sont leur règles et soit tu t'y plies soit tu ramasses.

Violence de savoir que tout ça n'est pas une exception, une « bavure », mais bien le fonctionnement de la justice française. S'expliquer pendant une heure sur ses opinions de la justice car on a eu l'audace de citer une sociologue pour expliquer son refus de se soumettre à l'enquête de personnalité et aux expertises psychologique et psychiatrique.

« *Vous donnez l'impression que vous étiez presque en colère qu'on cherche à vous connaître* », se voit-on reprocher. L'envie de s'énerver : je venais de vivre les pires violences de ma vie (arrestation antiterro, détention, fouilles à nu) !!! Mais il faut rester calme: « *je préfère parler par moi même lorsqu'il s'agit de me définir.* »

Rester calme face à des juges au ton agressif: « *Cette lettre en dit long sur vos convictions. La question ici est de s'en prendre violemment aux institutions. La justice en est une. Vous critiquez la justice et ne lui faites pas confiance ? La juge que je suis se doit de vous poser la question : est ce que vous reconnaissez la justice française ?* ». Que répondre à ça ? Heureusement, on se verra quand même rappeler que: « *Nous ne sommes pas là pour vous juger sur vos opinions politiques et il n'y a pas de question pièges.* »

Et pourtant. De jour en jour, l'absurdité nous saute aux yeux et le procès s'apparente de plus en plus à un plateau de CNEWS. Mais le Tribunal ne semble pas s'en rendre compte. Les témoins sur le Rojava, sur les outils de communication, sur l'isolement carcéral, sont malmenés par les Juges tandis que les procureurs scrollent sur leur téléphone. Indifférence totale.

Et face à tout ça, pour les soutiens remplissant la salle il faut se taire, avaler sa colère, sous peine d'exclusion temporaire (comme c'est arrivé dès le 2e jour). Mais rassurons nous, « *la justice est rendue au nom du peuple français!* ». Amen.

Il faut se blinder pour faire face à toute cette violence. Surtout, il faut du soutien pour tenir. Des rires dans la salle, des doigts qui claquent et des pieds qui tapent, des sandwiches trop bons à la pause, de la dérision, des dessins et des caricatures qui font du bien, des embrassades...

Mais il faut également du soutien politique! Car ce procès du 8 décembre nous concerne tous·tes.

L'antiterrorisme est l'avant-garde du processus de fascisation de la France. Il n'y a plus un jour sans que le terrorisme ne fasse la une des médias. Et plus le pouvoir en parle, moins on comprend ce que cela signifie réellement. Ce qu'on comprend en revanche, c'est que le panel des terroristes s'élargit en permanence jusqu'à atteindre son réel objectif : disqualifier toute opposition politique.

Il n'a jamais été aussi clair aujourd'hui que l'antiterrorisme a vocation à durcir tout l'appareil répressif de l'Etat, à mesure que l'Etat doit redoubler de violence pour se maintenir. Violences sociales, violences économiques, violences policières, carcérales et judiciaires.

Terroriser les pauvres, terroriser les étranger·ères, terroriser les opposant·es, et terroriser les masses. L'antiterrorisme est l'outil le plus efficace pour gouverner par la peur.

Depuis trois ans nous soutenons les inculpé·es du 8 décembre, et depuis trois ans nous exprimons notre solidarité avec les cibles de la répression antiterroriste :

Solidarité avec les militants kurdes qui passent actuellement en appel, et qui ont été très durement réprimés par la justice antiterroriste, alors qu'Erdogan poursuit sa politique écocidaire et génocidaire au Kurdistan.

Solidarité avec les révolté·es par la mort de Nahel, qui ont fait face à un déploiement meurtrier des forces antiterroristes.

Solidarité avec les inculpé·es du 15 juin 2021 dans le Limousin suspectés d'avoir offert à un million de français quelques jours sans télévision.

Solidarité avec le compagnon anarchiste Ivan, arrêté par la SDAT, incarcéré pendant 1 an (préventive), accusé d'incendies de véhicules de grandes entreprises et de diplomates.

Solidarité avec Kamel Daoudi, enfermé à résidence à vie pour satisfaire les pulsions tortionnaires du ministère de l'intérieur.

Solidarité avec Boris, visé par une enquête antiterroriste pour l'incendie d'une antenne 5G à Besançon.

Solidarité avec S, arrêté à Limoges avec l'aide de la DGSI, puis condamné à 3 ans de prison ferme, suspecté d'incendie de véhicules de gendarmerie.

Solidarité avec les camarades de la Pride Radicale de Metz, dont un de leurs membres a été ciblé par une arrestation antiterroriste en mai dernier.

Solidarité avec George Ibrahim Abdallah, enfermé illégalement par la France depuis plus de 40 ans.

Solidarité avec les camarades arrêté·es par la SDAT en lien avec Lafarge.

Et plus généralement, solidarité avec tous les camarades visé·es ces dernières années par le renseignement, la surveillance, les dissolutions administratives et l'antiterrorisme. De la Russie à la Palestine : ne nous laissons pas antiterroriser!

Depuis quatre semaines nous sommes dans ce Tribunal, aux côtés des inculpé·es du 8 décembre. Et depuis 4 semaines, les inculpé·es répètent inlassablement :

**Il n'y a jamais eu de projet d'action terroriste ! Il n'y a jamais eu d'entraînement paramilitaire ! Il n'y a jamais eu de groupe, ni de leader !**

Toutes ces accusations sont fausses et ont été construites par la DGSI puis validée par des magistrats qu'on a du mal à dissocier des flics.

Ce procès a fait apparaître au grand jour la violence de la DGSI. Les méthodes pour obtenir des faux aveux en garde à vue, les PV erronés, les manipulations dans les retranscriptions et la rétention d'informations essentielles. Les arrestations aux fusils d'assaut, les cagoules sur la tête et les camisoles. Les gardes à vue, les manipulations, les mensonges, les menaces, les drogues pour altérer la conscience, la privation sensorielle et les menaces d'agression sexuelle.

Plusieurs de ces agissements sont des crimes, dont la DGSI n'aura jamais à répondre.

Ce procès aura aussi fait apparaître à quel point le PNAT préfère des aveux sous la torture blanche et la menace, que des paroles réfléchies devant un tribunal. Comment leurs biais cognitifs et leur perversité les aveuglent face au ridicule de cette affaire.

Comme l'indique une inculpée : *« Contrairement à l'affaire de Tarnac où l'enquête est construite pour essayer de trouver des responsables à un sabotage, là nos vies sont passées au peigne fin pour essayer de les faire coller au récit qui est déjà annoncé et préconstruit par la DGSI ».*

Ce procès s'inscrit dans un contexte de répression violente des luttes et contestations sociales en France, tant physiquement par des crimes contre les personnes, que symboliquement par la qualification « terroriste » des opposants politiques.

L'affaire du 8 décembre va encore plus loin : l'enjeu principal est, non pas d'étendre le « terrorisme » au sabotage, mais plutôt de créer les possibilités légales de réprimer des expressions politiques révolutionnaires dans le cadre du « pré-terrorisme ». C'est le crime de la pensée qu'on tente de réintroduire ici.

Nous sommes touxtes concerné·es !

ZADistes, féministes, antifascistes, anticapitalistes, écologistes, antiracistes, et autres anarcho-punk campagnards,

**NE NOUS LAISSONS PAS ANTI-TERRORISER !**

**SOLIDARITÉ AVEC LES INCULPÉ·ES DU 8 DÉCEMBRE !**